

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 15 décembre 2025**

CONVOCATION

Date : 9 décembre 2025
Affichée le : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	29
Votants :	29
Pouvoirs :	6
Absent :	4

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilene DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

17 DEC. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT	Pouvoir à Mme ELONGUERT
Mme PEREZ	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

28 Convention pluriannuelle d'objectifs de l'association "Faïencerie Théâtre de Creil"

■ **Rapport de présentation :**

Karim BOUKHACHBA, Adjoint

La convention pluriannuelle de l'association « Faïencerie Théâtre de Creil » quadripartie fixe les objectifs du partenariat entre la Région Hauts-de-France, le Conseil Départemental de l'Oise, la ville de Creil et l'association « Faïencerie-théâtre de Creil ». Cette convention est dédiée à la réalisation d'objet statutaire de l'association, à travers des actions reconnues d'intérêt communal. Elle définit les objectifs précis de projet de concrétisation et conditionne le versement d'une subvention. La Ville et les autres partenaires s'engagent à soutenir financièrement l'association et fixent annuellement le montant de leur concours financier, en fonction des objectifs poursuivis. De plus, la ville met à disposition des biens immobiliers.

Ladite convention précise également les modalités d'octroi des subventions à l'association, pour les années 2024-2026, ainsi que les contrôles réalisés par la ville, avant le 30 avril de l'année suivante :

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L612-4 du code de commerce,
- le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le Président ou toute personne habilitée,
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le Président ou toute personne habilitée,

- un compte analytique,
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que les plus élevées,
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de la situation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025 des trois réunions
ID : 060-216001743-20251219-28DEL_CM151225-DE

La ville de Creil sollicitera l'Association en fin d'année pour établir les dossiers de demande de subvention pour l'année N+1.

Déport des Élus : Mesdames Sophie DHOURY-LEHNER, Yesim SAVAS, Catherine MEUNIER, Jessica ELONGUERT, et monsieur Moussa EL MOUSSAOUI ne prennent pas part au vote du fait de leur implication au sein du conseil d'administration de l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil ».

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-6 et L2121-29,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'association « Faïencerie Théâtre de Creil », ci-annexée,

Vu l'avis de la commission Culture et Patrimoine Historique » en date du 19 novembre 2025,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 6
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association « la Faïencerie-Théâtre de Creil ».

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs avec l'association « la Faïencerie- Théâtre de Creil » ainsi que tout avenant, et document y afférent.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le **19 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT

2/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemercier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr